

Honoraires de Géométre

Le Conseil municipal, pour régulariser le paiement fait le 29 février 1954 (exercice 1953) à M. Chapuis géomètre, approuve le montant des honoraires s'élevant à 9000 F pour établissement

d'un plan d'ensemble d'une propriété communale sise à Ludres cadastre section A 300 P

Honoraires de géomètre

Lu et approuvé

le 26 novembre 1950.

Le Conseil municipal pour régulariser le paiement fait le 17 Septembre 1955 (ex. 1955)

à M. Chapuis géomètre approuve le montant des honoraires s'élevant à 3503 F pour

plan d'ensemble et de détails d'une propriété communale sise à Ludres cadastre

D n° 275 P ; établissement de 4 plans de rente par Madame de Landu à Commune ;

plan de situation d'une propriété communale en vue de l'agrandissement du aménage